

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
visant les actions de la société

GROUPE FLO

initiée par

BERTRAND RESTAURATION
agissant de concert avec les sociétés **Financière Flo, Bertrand Corp. et Bertrand Invest**

présentée par



Etablissement présentateur et garant

et



Etablissement présentateur

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE BERTRAND RESTAURATION**



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de Bertrand Restauration a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 19 novembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Bertrand Restauration.

Le présent document complète la note d'information (la « **Note d'Information** ») établie par Bertrand Restauration relative à l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») initiée par Bertrand Restauration, agissant de concert avec les sociétés Financière Flo, Bertrand Corp. et Bertrand Invest, et portant sur les actions de Groupe Flo, visée par l'AMF le 19 novembre 2019 sous le numéro 19-531, en application d'une décision de conformité en date du même jour.

Le présent document est disponible sur les site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Bertrand
Restauration (www.groupe-bertrand.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Rothschild Martin Maurel

29, avenue de Messine
75008 Paris
France

Portzamparc BNP Paribas Group

16 rue de Hanovre
75002 Paris
France

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	4
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR	5
2.1.	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR.....	5
2.1.1.	Dénomination sociale	5
2.1.2.	Siège social	5
2.1.3.	Forme et nationalité	5
2.1.4.	Date d'immatriculation et durée	6
2.1.5.	Exercice social	6
2.1.6.	Objet social	6
2.2.	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR.....	6
2.2.1.	Capital social	6
2.2.2.	Droits de vote, droits et obligations attachés aux actions	6
2.2.3.	Cession et transmission des actions	6
2.2.4.	Répartition du capital – Actionnaire de contrôle	7
2.2.5.	Autres titres/droits donnant accès au capital.....	7
2.3.	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'INITIATEUR	7
2.3.1.	Président	7
2.3.2.	Pouvoirs du Président	7
2.3.3.	Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués	7
2.3.4.	Commissaires aux comptes.....	8
2.4.	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR.....	8
3.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR	8
3.1.	DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES	8
3.2.	FRAIS ET FINANCEMENT DE L'OFFRE	9
4.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	10

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et notamment de l'article 233-1, 1° du règlement général de l'AMF, Bertrand Restauration, société par actions simplifiée au capital de 39.251.978,09 euros, dont le siège social est situé 59, rue de Tocqueville, 75017 Paris, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 489 236 927 RCS Paris (ci-après, « **Bertrand Restauration** » ou l'« **Initiateur** »), contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par Monsieur Olivier Bertrand par l'intermédiaire de la société BH, agissant de concert avec (i) Financière Flo, société par actions simplifiée au capital de 4.470.472 euros, dont le siège social est situé 59, rue de Tocqueville, 75017 Paris, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 349 570 937 RCS Paris (« **Financière Flo** »)¹, (ii) Bertrand Invest, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 59, rue de Tocqueville, 75017 Paris, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 829 599 869 RCS Paris (« **Bertrand Invest** »)² et (iii) Bertrand Corp., société par actions simplifiée au capital de 40.675.165,50 euros, dont le siège social est situé 59, rue de Tocqueville, 75017 Paris, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 807 512 033 RCS Paris (« **Bertrand Corp.** »)³, (l'Initiateur, Financière Flo, Bertrand Invest et Bertrand Corp. étant ci-après dénommés collectivement les « **Actionnaires de Contrôle** »), propose, de manière irrévocable aux actionnaires de la société Groupe Flo, société anonyme au capital de 38.257.855,65 euros, dont le siège social est situé 5-6 place de l'Iris, Tour Manhattan, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 349 763 375 RCS Nanterre, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment B) sous le code ISIN FR0004076891 (la « **Société** », ensemble avec ses filiales, le « **Groupe** »), d'acquérir la totalité des actions de la Société que les Actionnaires de Contrôle ne détiennent pas directement ou indirectement au prix unitaire de 0,21 euro (l'« **Offre** »).

Les Actionnaires de Contrôle détiennent ensemble à la date du présent document 597.203.119 actions de la Société représentant 78,05 % du capital et 78,80 % des droits de vote de la Société, étant précisé que l'Initiateur détient, à la date du présent document, 6.761.295 actions de la Société représentant 0,88 % du capital et 0,85 % des droits de vote de la Société.⁴

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues par les Actionnaires de Contrôle soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre total maximum de 171.024.676 actions de la Société, dont :

- la totalité des actions de la Société existantes non détenues directement par les Actionnaires de Contrôle, soit, à la connaissance de l'Initiateur et à la date du présent document, un nombre total de 167.953.994 actions de la Société représentant 21,95 % du capital et 21,20 % des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total de 765.157.113 actions et 793.554.836 droits de vote ; et

¹ A la date du présent document, Financière Flo détient individuellement 471.049.642 actions de la Société représentant 61,56 % du capital et 62,90 % des droits de vote de la Société.

² A la date du présent document, Bertrand Invest détient individuellement 71.656.503 actions de la Société représentant 9,37 % du capital et 9,03 % des droits de vote de la Société.

³ A la date du présent document, Bertrand Corp. détient individuellement 47.735.679 actions de la Société représentant 6,24 % du capital et 6,02 % des droits de vote de la Société.

⁴ D&I du 18 novembre 2019 (n° 219C2327).

- un nombre total maximum de 3.070.682⁵ actions supplémentaires susceptibles d’être émises avant la clôture de l’Offre en raison de l’exercice d’options de souscription d’actions de la Société attribuées à des salariés du Groupe.

A la connaissance de l’Initiateur, il n’existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les actions de la Société et les options de souscription décrites à la Section 2.3 (« *Situation des titulaires d’options de souscription* ») de la Note d’Information.

L’Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l’AMF, et notamment de son article 233-1, 1°. La durée de l’Offre sera de 12 jours de négociation. Dans l’hypothèse où, à l’issue de l’Offre, les actionnaires n’ayant pas apporté leurs actions à l’Offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société conformément aux articles L. 433-4, II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l’AMF, l’Initiateur a l’intention de solliciter la mise en œuvre d’une procédure de retrait obligatoire.

Le présent document est établi par l’Initiateur, agissant de concert avec les autres Actionnaires de Contrôle. Conformément aux dispositions de l’article 231-13 du règlement général de l’AMF, Portzamparc, en tant qu’établissement présentateur et garant de l’Offre et Rothschild Martin Maurel, en tant qu’établissement présentateur de l’Offre (ensemble, les « **Etablissements Présentateurs** »), ont déposé initialement auprès de l’AMF le 4 octobre 2019, le projet d’Offre et de note d’information pour le compte de l’Initiateur. A la suite de l’arrondi du prix de l’Offre de 0,208 euro à 0,21 euro, les Etablissements Présentateurs ont déposé le projet d’offre et le projet de note d’information modifiés auprès de l’AMF le 6 novembre 2019. La Note d’Information a été visée par l’AMF le 19 novembre 2019 sous le numéro 19-531, en application d’une décision de conformité en date du même jour.

2. PRESENTATION DE L’INITIATEUR

2.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L’INITIATEUR

2.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de l’Initiateur est Bertrand Restauration.

2.1.2. Siège social

Le siège social de l’Initiateur est situé 59, rue de Tocqueville, 75017 Paris.

2.1.3. Forme et nationalité

L’Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

⁵ La différence de 71.702 options de souscription d’actions de la Société entre (i) le total d’options de souscription d’actions de la Société indiqué dans la Note d’Information et (ii) le total d’options de souscription d’actions de la Société indiqué dans le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel de la Société proviendrait d’une erreur matérielle relative au total d’options de souscription d’actions de la Société exerçables au titre du plan d’options de souscription d’actions de la Société du 30 juillet 2014.

2.1.4. Date d'immatriculation et durée

L'Initiateur a été enregistré au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 489 236 927 le 24 mars 2006 pour une durée de 99 ans, c'est-à-dire jusqu'au 23 mars 2105, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.5. Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

2.1.6. Objet social

Conformément à l'article 4 des statuts de l'Initiateur, l'objet social de l'Initiateur est :

- l'acquisition, la propriété, la gestion, la cession de droits sociaux et valeurs mobilières au moyen d'apports, achats, souscriptions, échanges, cessions ou de toute autre manière, la participation dans toutes sociétés, quel qu'en soit l'objet, et plus généralement la gestion d'un portefeuille de titres et de participations ;
- toutes prestations de services liées à ses fonctions de direction, de gestion, d'animation ou de contrôle des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou participations, ainsi qu'éventuellement tout service administratif, juridique, comptable, financier et de gestion de trésorerie et toute prestation, services, études, mises à dispositions, assistances pour leur compte ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous autres similaires ou connexes.

2.2. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR

2.2.1. Capital social

A la date du présent document, le capital social de l'Initiateur s'élève à 39.251.978,09 euros, divisé en 6.424.219 actions de 6,11 euros de valeur nominale, entièrement libérées (les « **Actions** »).

2.2.2. Droits de vote, droits et obligations attachés aux actions

Chaque Action confère un droit de vote.

Toutes les Actions confèrent les mêmes droits et obligations.

2.2.3. Cession et transmission des actions

Le transfert des Actions s'opère à l'égard de l'Initiateur et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement.

Les Actions sont librement cessibles.

2.2.4. Répartition du capital – Actionnaire de contrôle

Le capital et les droits de vote de l'Initiateur sont détenus à 100 % par la société Bertrand Développement.

2.2.5. Autres titres/droits donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe aucune autre action ou valeur mobilière donnant accès ou susceptible de donner accès au capital de l'Initiateur.

L'Initiateur n'est pas une société cotée et, en tant que société par actions simplifiée, elle n'est pas autorisée à ce jour à procéder à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions. Elle peut néanmoins procéder aux offres définies aux 2 et 3 du I, au I bis, et au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et aux offres adressées aux dirigeants ou aux salariés, et le cas échéant aux anciens salariés, par leur employeur ou par une société liée, dans les conditions fixées par le règlement général de l'AMF. Dans ce dernier cas, les titres faisant l'objet de ces offres ne peuvent être soumis à des dispositions statutaires spécifiques prises en application des articles L. 227-13, L. 227-14 et L. 227-16 du code monétaire et financier.

2.3. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'INITIATEUR

2.3.1. Président

Au jour du présent document, l'Initiateur est représenté par son Président, Monsieur Christophe Gaschin et sa Directrice Générale, Mme Christelle Grisoni.

2.3.2. Pouvoirs du Président

Le Président représente l'Initiateur dans les rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'Initiateur dans la limite de son objet social et des pouvoirs que la loi ou les statuts attribuent à la collectivité des associés.

Le Président a la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Le Président peut, sous sa responsabilité, donner toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés sauf à prendre toutes mesures nécessaires pour le respect des dispositions prévues dans les statuts.

2.3.3. Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués

A la date du présent document, l'Initiateur a une Directrice Générale, Mme Christelle Grisoni.

Les statuts de l'Initiateur prévoient toutefois la faculté pour les associés de l'Initiateur ou son associé unique, selon le cas, de nommer plusieurs Directeurs Généraux et/ou Directeurs Généraux Délégués. Aux termes des statuts de l'Initiateur, les Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant, sont soumis aux mêmes obligations et encourent la même responsabilité que le Président. La durée de leur mandat est fixée dans la décision de nomination, pour une durée déterminée ou non. La cessation des fonctions du Président ne met pas fin aux mandats des Directeurs

Généraux et/ou des Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant, sauf décision contraire de la collectivité des associés. Les Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux Délégués peuvent être révoqués à tout moment et sans qu'un motif soit nécessaire, par la collectivité des associés. La révocation de leurs fonctions n'ouvre droit à aucune indemnité sauf décision contraire de la collectivité des associés.

Les Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant, ont pour mission d'assister le Président dans l'exercice de sa mission. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve d'éventuelles limitations de pouvoirs statutaires ou prévues par la décision de nomination ou une décision ultérieure. A l'égard de l'Initiateur, les Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux Délégués sont soumis aux mêmes limitations de pouvoirs que le Président.

Les Directeur Généraux et les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant, peuvent, sous leur responsabilité respective, donner toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés, sauf à prendre toutes mesures nécessaires pour le respect des dispositions prévues par les statuts de l'Initiateur.

2.3.4. Commissaires aux comptes

Les opérations de l'Initiateur sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à la loi et aux règlements en vigueur, nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par décision collective des associés.

Le cabinet KPMG a été nommé commissaire aux comptes pour une durée de six exercices, ses fonctions expirant après l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

2.4.1. Activités principales

L'Initiateur est une société *holding* ayant pour activités principales l'acquisition et la gestion de participations et d'actifs, tel que décrit à la Section 2.1.6 du présent document.

2.4.2. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'affecter défavorablement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

2.4.3. Salariés

Au jour du présent document, l'Initiateur emploie cinq salariés (dont deux stagiaires).

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR

3.1. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1.1. Comptes sociaux audités de l'Initiateur au 31 décembre 2018

Les comptes sociaux audités de l'Initiateur sont présentés en Annexe 1 du présent document.

3.1.2. Evènements récents

Après avoir été contacté par un intermédiaire financier pour une opération potentielle au cours de bourse, Bertrand Corp., société affiliée à l'Initiateur, a procédé le 5 août 2019 à l'acquisition d'un bloc hors marché de 47.735.679 actions de la Société représentant 6,24% du capital et 6,02 % des droits de vote de la Société, pour un prix par action de 0,208 euro (le « **Transfert de Bloc** »). Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce, Bertrand Corp. a déclaré à l'AMF avoir franchi à la hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

A la date du présent document et à la suite de (i) la réalisation du Transfert de Bloc et (ii) des acquisitions le 8 novembre 2019, le 13 novembre 2019, le 14 novembre 2019 et le 15 novembre 2019 par l'Initiateur sur le marché d'un total de 6.761.295 actions de la Société représentant 0,88 % du capital et 0,85 % des droits de vote de la Société⁶, les Actionnaires de Contrôle détiennent 597.203.119 actions de la Société représentant 78,05 % du capital et 78,80 % des droits de vote de la Société.

3.2. **FRAIS ET FINANCEMENT DE L'OFFRE**

3.2.1. Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, dans l'hypothèse où la totalité des actions de la Société visées par l'Offre serait apportée, en ce compris notamment les honoraires et frais de conseil financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité est estimé à environ un million d'euros, hors taxes.

3.2.2. Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des actions de la Société visées par l'Offre serait apportée à l'Offre, le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par l'Initiateur aux actionnaires de la Société ayant apporté leurs actions à l'Offre (hors commissions et frais annexes) s'élèverait à environ 35.270.338,74 euros⁷.

L'Initiateur financera l'Offre sur ses fonds propres, étant entendu qu'un refinancement de tout ou partie du coût de l'acquisition par une ou plusieurs banques pourrait être envisagé.

⁶ D&I du 18 novembre 2019 (n° 219C2327).

⁷ Dans l'hypothèse où (i) aucune action de la Société résultant de l'exercice des options de souscription d'actions de la Société, le cas échéant, n'est apportée à l'Offre, ou (ii) aucune option de souscription d'actions de la Société n'est exercée avant l'ouverture de l'Offre.

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Bertrand Restauration, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 novembre 2019 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF, dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 19 novembre 2019

Monsieur Christophe Gaschin

Président

Annexe 1

Comptes sociaux audités de l'Initiateur au 31 décembre 2018

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Bertrand Restauration S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Bertrand Restauration S.A.S.
59, rue de Tocqueville - 75017 Paris
Ce rapport contient 28 pages
Référence : ER-192-050



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Bertrand Restauration S.A.S.

Siège social : 59, rue de Tocqueville - 75017 Paris
Capital social : € 39 251 978

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associé unique de la société Bertrand Restauration S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bertrand Restauration S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 53 341 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans le paragraphe « Principes Comptables » de la note « Méthodes comptables et particularités de l'exercice » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Bertrand Restauration S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
29 mai 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 mai 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Eric Robert
Associé

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	110	110		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	110	110		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	576	507	69	261
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	576	507	69	261
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	53 588 469	247 625	53 340 844	53 341 157
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :	53 588 469	247 625	53 340 844	53 341 157
ACTIF IMMOBILISÉ	53 589 155	248 242	53 340 913	53 341 417
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	712 702	22 543	690 159	4 273 589
Autres créances	44 368 253	912 977	43 455 276	53 842 365
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	45 080 955	935 520	44 145 435	58 115 954
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	160		160	160
Disponibilités	2 638 357		2 638 357	702 078
Charges constatées d'avance	245 427		245 427	258 556
TOTAL disponibilités et divers :	2 883 944		2 883 944	960 793
ACTIF CIRCULANT	47 964 899	935 520	47 029 379	59 076 747
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	101 554 054	1 183 762	100 370 292	112 418 165

Bilan Passif

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	39 251 978	21 443 106
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		45 013 341	2 194 446
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		529 137	529 137
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		18 879	18 879
Report à nouveau		7 429 290	(53 796 498)
Résultat de l'exercice		2 358 460	61 225 788
	TOTAL situation nette :	94 601 086	31 614 858
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
	CAPITAUX PROPRES	94 601 086	31 614 858
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
	TOTAL dettes financières :	1 141 915	3 510 441
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	TOTAL dettes diverses :	4 627 291	77 292 865
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
	DETTES	5 769 206	80 803 307
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GÉNÉRAL	100 370 292	112 418 165

Compte de Résultat (Première Partie)

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	442 555	974 685	1 417 241	1 872 939
Chiffres d'affaires nets	442 555	974 685	1 417 241	1 872 939
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			334 067	2 797 640
Autres produits			14	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 751 321	4 670 580
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			490 940	3 568 047
TOTAL charges externes :			490 940	3 568 047
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			25 720	(11 606)
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			206 978	160 204
Charges sociales			100 240	70 413
TOTAL charges de personnel :			307 218	230 616
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			192	510 711
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			22 543	838 014
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			22 735	1 348 725
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			416 582	175 578
CHARGES D'EXPLOITATION			1 263 194	5 311 360
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			488 128	(640 781)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	488 128	(640 781)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	3 000 000	65 237 389
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 412 570	4 655 745
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	5 412 570	69 893 134
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		537 977
Intérêts et charges assimilées	3 538 489	7 540 149
Différences négatives de change	469	28
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 538 958	8 078 155
RÉSULTAT FINANCIER	1 873 612	61 814 979
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 361 739	61 174 199
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 070	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 070	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 026	158
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	323	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	4 348	158
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 279)	(158)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(51 747)
TOTAL DES PRODUITS	7 164 961	74 563 714
TOTAL DES CHARGES	4 806 500	13 337 925
BÉNÉFICE OU PERTE	2 358 460	61 225 788

METHODES COMPTABLES ET PARTICULARITES DE L'EXERCICE

§ ACTIVITE : holding et franchiseur d'une licence de marque

§ PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, dans le respect du principe de prudence, de la continuité de l'exploitation et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition: prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition (droits de mutation, commissions et frais d'actes).

Les amortissements des immobilisations sont calculés sur le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées.

Les participations sont comptabilisées sur la base des valeurs d'apport ou de leurs coûts d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition comprenant les droits de mutation, les commissions et frais d'actes). Les coûts des emprunts sont exclus du coût d'entrée des participations. Si leur valeur d'inventaire devenait inférieure à la valeur d'apport ou d'acquisition, une provision pour dépréciation des titres serait constituée. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité et leurs perspectives d'avenir.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Les comptes sont établis en euros.

§ EVENEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE

Le capital social a été porté à 39 251 978,09 par une augmentation de 17 808 871,99 €, assortie d'une prime d'émission de 42 818 895,70 €. Cette augmentation a été réalisée par incorporation d'une dette détenue par Bertrand Développement, l'unique actionnaire.

§ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

§ AUTRES INFORMATIONS

§ Indemnités de départ à la retraite :

Les engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite recouvrent le versement d'indemnités de fin de carrière dans le cadre des régimes à prestations définies. La valeur actuelle de ces engagements a été déterminée, par un actuaire indépendant, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode est conforme à la recommandation n° 2003 R-01 du CCNC.

Le montant des droits qui serait acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, a été déterminé au 31 décembre 2018, à partir des paramètres actuariels, sociaux et techniques suivants :

- paramètres actuariels

croissance des salaires	2,00%
taux d'inflation	1,75%
taux d'actualisation	1,60%
taux de charges sociales	39,00%

- paramètres sociaux

age de départ à la retraite : 65 ans
un taux de rotation élevé a été retenu
convention collective : Bertrand Restauration est soumise à la
à la Convention Nationale des Hôtels-Cafés-Restaurants
le départ intervient à l'initiative du salarié

- paramètres techniques

méthode de calcul : prospective
tables de mortalité utilisées : TV/TD 2011-2013

L'ensemble de ces coûts projetés est mentionné en engagement hors bilan pour 2 807 €.

Immobilisations

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	110		
TOTAL immobilisations incorporelles :	110		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	576		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	576		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	53 588 782		10
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	53 588 782		10
TOTAL GÉNÉRAL	53 589 467		10

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessations mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			110	
TOTAL immobilisations incorporelles :			110	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			576	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			576	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		323	53 588 469	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		323	53 588 469	
TOTAL GÉNÉRAL		323	53 589 155	

Amortissements

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	110			110
TOTAL immobilisations incorporelles :	110			110
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	315	192		507
Emballages récupérables et divers				
TOTAL Immobilisations corporelles :	315	192		507
TOTAL GÉNÉRAL	425	192		617

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		192	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :		192	
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL		192	

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	247 625 279 371 912 977	22 543	279 371	247 625 22 543 912 977
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 439 973	22 543	279 371	1 183 145
TOTAL GÉNÉRAL	1 439 973	22 543	279 371	1 183 145

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	712 702	712 702	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	89 389	89 389	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	19 184	19 184	
État - Divers			
Groupe et associés	43 691 780	43 691 780	
Débiteurs divers	567 900	567 900	
TOTAL de l'actif circulant :	45 080 955	45 080 955	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	245 427	245 427	
TOTAL GÉNÉRAL	45 326 382	45 326 382	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	467	467		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	512 658	512 658		
Personnel et comptes rattachés	8 515	8 515		
Sécurité sociale et autres organismes	15 938	15 938		
Impôts sur les bénéfices	4 042 035	4 042 035		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 007	32 007		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 992	2 992		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 141 448	1 141 448		
Autres dettes	13 148	13 148		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	5 769 206	5 769 206		

Charges à Payer

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	10 488
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 141
Dettes fiscales et sociales	10 618
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	467
Autres dettes	
TOTAL	464 714

Produits à Recevoir

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	408 982
Personnel	
Organismes sociaux	
État	17 877
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	5 400
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	432 259

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	245 427	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	245 427	

Composition du Capital Social

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	3509510	6,11
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	2914709	6,11
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6424219	6,11

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

N° compte	Libellé	Solde à l'ouverture 01/01/2018	augmentation	réduction	Solde à la clôture 31/12/2018
101 300	Capital social	21 443 106	17 808 872		39 251 978
104 100	Prime d'émission		42 818 896		42 818 896
104 200	Prime de fusion				
104 300	Primes d'apport	2 194 446			2 194 446
106 100	Réserve légale	529 137			529 137
106 300	Réserves statutaires ou contractuelles				
106 410	Plus-values nettes à long terme				
106 800	Autres réserves	18 879			18 879
110 000	Report à nouveau créditeur		7 429 290		7 429 290
119 000	Report à nouveau débiteur	-53 796 498	53 796 498		
120 000	Résultat de l'exercice	61 225 788	2 358 460	61 225 788	2 358 460
145 000	Amortissements dérogatoires				
147 000	Plus-values réinvesties				
Total		31 614 858	124 212 016	61 225 788	94 601 086
Distribution de dividendes de l'exercice			54 050 100		

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
ROYALTIES	1 243 280
DROITS D'ENTREE	130 000
PRESTATIONS FOURNISSEURS	43 960
TOTAL	1 417 241

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	442 555
MOYEN ORIENT - EXTREME ORIENT	894 685
ETATS UNIS	80 000
TOTAL	1 417 241

Détail des Transferts de Charges

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

NATURE	Montant
CHARGES D'EXPLOITATION	54 696
TOTAL	54 696

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

BERTRAND RESTAURATION

Période du

01/01/18 au 31/12/18

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 070	

TOTAL

1 070

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 026	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	323	

TOTAL

4 349

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	2 361 739	
Résultat exceptionnel (hors participation)	(3 279)	
Résultat comptable (hors participation)	2 358 460	

LA SOCIETE BERTRAND DEVELOPPEMENT, 59 RUE DE TOCQUEVILLE, 75017 PARIS, SIRET 538 651 274 00028, EST LA SOCIETE MERE DE L'INTEGRATION FISCALE. EN CAS DE BENEFICE, BERTRAND RESTAURATION COMPTABILISERAIT DANS SES LIVRES LA CHARGE D'IMPOT DONT ELLE SERAIT REDEVABLE EN L'ABSENCE D'INTEGRATION FISCALE.

Engagements Financiers

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	2 807
Autres engagements donnés :	

TOTAL	2 807
--------------	--------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

Effectif Moyen

BERTRAND RESTAURATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	5	

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

Période du 01/01/18 au 31/12/18

BERTRAND RESTAURATION

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
La société BERTRAND DEVELOPPEMENT est la société consolidante du sous groupe, lui même consolidé au sein du périmètre B H	SAS	56 312 581	59 RUE DE TOCQUEVILLE 75017 PARIS

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Euros

FILIALES		Capital	Capitaux propres	Quote -part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'affaires	Valeur brute des titres	Dividendes reçus	Provision pour dépréciation des titres
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)									
B&C FRANCHISE	France	100 001	10 325 515	99.99	5 564 767	15 121 697	100 000	3 000 000	
GB HOLDING	France	100 000	-199 040	100.00	-75 734		3 500 060		
OB HOLDING	France	172 087	7 633 402	99.99	-393 707	13 031 219	49 337 347		
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)									
CONVERGENCE ACHAT	France	11 250	1 832 149	33.33	63 600	3 275 090	3 750		
NANDO	USA	4 000 000	non dispo	10.00	non dispo	non dispo	400 000		
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
1 - Filiales non reprises en A :									
a) Françaises									
b) Etrangères									
ARP FOOD	Chine	non dispo	non dispo	6.00	non dispo	non dispo	247 625		247 625
2 - Participations non reprises en A :									
a) Françaises									
b) Etrangères									